

**MAIRIE de SAINT JEAN DU BOIS**  
**1 rue des Etangs**  
**72430**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**N° 2025.12**

**Objet :** Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Maire de Saint Jean du Bois,

Vu les articles L.26-2, L.522-23 à L.522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

Vu la délibération n° 2025.06 du 3 février 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu les Lignes Directrices de Gestion établies par le Maire de Saint Jean du Bois, après avis du Comité Social Territorial,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

Avancement au grade d'agent de maîtrise principal :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
MALABRY Erwan	Agent de maîtrise

Proportion homme/femme des agents promouvables (Remplissant les conditions individuelles d'avancement)		
Hommes	Femmes	Total
1	0	1

Proportion homme/femme des agents susceptibles d'être promus		
Hommes	Femmes	Total
1	0	1

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à St Jean du Bois, le 3 février 2025.

Le Maire,

Jean Paul BOISARD

Publié le 10/02/2025

